



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle visionnant la séance. De plus, les membres du conseil informent les personnes visionnant la séance de sujets et d'événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 20-09-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 21 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 20-09-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of September 21, 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 20. Il répond aux questions transmises par 8 citoyens. La période de questions se termine à 19 h 33.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 août 2020 et de la réunion extraordinaire du 28 août 2020

RÉSOLUTION N° 20-09-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 août 2020 et de la réunion extraordinaire du 28 août 2020

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 août 2020 et de la réunion extraordinaire du 28 août 2020 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 août 2020 et de la réunion extraordinaire du 28 août 2020 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 20-09-02

Subject: Adoption of Minutes of August 24, 2020 Regular Meeting and of August 28, 2020 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 24, 2020, and of August 28, 2020 Special Meeting have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 24, 2020 and of August 28, 2020 Special Meeting.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes - 10 000 \$
- .2 Liste des commandes - 25 000 \$
- .3 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .4 Liste des chèques et dépôt directs
- .5 Rapport - ressources humaines
- .6 Permis et certificats

6. Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques a Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 20-09-03

Objet : Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques à Mont-Royal

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques du Québec ont un rôle majeur dans le développement de la littératie des Québécois et l'évolution de la société;

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques ont joué un rôle essentiel d'éducation et d'accompagnement durant la crise de la Covid-19;

RESOLUTION N° 20-09-03

Subject : Proclamation of Public Library Week in Mount Royal

WHEREAS the public libraries of Quebec have united to promote and make known, the services offered by the libraries

WHEREAS the public libraries of Quebec have a major role in the development of literacy for Quebecers and the evolution of society;

WHEREAS the public libraries of Quebec played an essential role of education and accompaniment during the Covid-19 crisis;

ATTENDU l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMATION, ALPHABÉTISATION, ÉDUCATION ET CULTURE;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

Il est résolu de proclamer la semaine du 17 au 24 octobre 2020, « Semaine des bibliothèques publiques » à Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the importance and diversity of the mandate of public libraries for the population is INFORMATION, ALPHABETISATION, EDUCATION AND CULTURE;

WHEREAS the public library is the preferred location to obtain information and knowledge;

WHEREAS the public library is an essential cultural resource in a municipality and is a basic instrument for the cultural development of its residents;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To proclaim the week of October 17th to 24th, 2020 as "Public Library Week in Mount Royal".

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Renouvellement de mandats au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : membres nommées

RÉSOLUTION N° 20-09-04

Objet : Renouvellement de mandats au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : membres nommées

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De renouveler, à compter d'octobre 2020, conformément au Règlement no 1434 sur le Comité consultatif d'urbanisme, les mandats de Mme Carmen Di Iorio, architecte, et de M. David Fontaine, architecte, à titre de « membres nommés » du CCU, recevant une rémunération de 500 \$ par réunion à laquelle ils assisteront;

De mettre fin à leur mandat immédiatement avant la séance ordinaire du conseil du mois d'octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-09-04

Subject : Renewal of terms of office on the Planning Advisory Committee (PAC): appointed members

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To renew, as of October 2020, in accordance with Planning Advisory Committee (PAC) By-law No. 1434, the terms of office of Ms. Carmen Di Iorio and Mr. David Fontaine architect, as "appointed members" of the PAC, receiving a remuneration of \$500 per meeting attended;

To terminate their mandate immediately prior to the regular Council meeting of October 2022.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Versement d'une indemnité définitive à 9302-3950 Québec inc. (Plomberie Schwartz) à titre de locataire du bâtiment exproprié et situé sur le lot 1 682 306 (160, chemin Bates)

RÉSOLUTION N° 20-09-05

Objet : Versement d'une indemnité définitive à 9302-3950 Québec inc. (Plomberie Schwartz) à titre de locataire du bâtiment exproprié et situé sur le lot 1 682 306 (160, chemin Bates)

ATTENDU QUE le 6 février 2018, la Ville a publié au Registre foncier du Québec un avis d'expropriation à l'encontre du lot 1 682 306 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le bâtiment situé sur ce lot comptait 10 locataires, dont 9302-3950 Québec inc.;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'expropriation, R.L.R.Q. c. E-24, ce locataire a reçu une indemnité provisionnelle de 7 000 \$;

ATTENDU QUE les parties ont convenus d'une indemnité d'expropriation définitive de 19 080 \$;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'approuver la transaction à intervenir avec 9302-3950 Québec inc., locataire de la bâtisse sise sur le lot 1 682 306 du cadastre du Québec, laquelle règle le dossier portant le numéro de dossier SAI-M-283080-190 au Tribunal administratif du Québec;

D'autoriser le paiement de la somme de 12 080 \$ à titre du solde de l'indemnité d'expropriation définitive due au locataire 9302-3950 Québec inc.;

D'autoriser la firme d'avocats Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

Provenance des fonds : Règlement d'emprunt # E-1903 : 12 080 \$

Imputation :
Projet 2018-310-20 - Verdissement secteur Bates-Ekers
Poste budgétaire 22-300-00-719

Dépense : 12 080 \$
Crédit budgétaire : 12 080 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-09-05

Subject : Payment of a definitive indemnity to 9302-3950 Québec inc. (Plomberie Schwartz) as one of the lessees of the expropriated building located on lot 1 682 306 (160 Bates Road)

WHEREAS on February 6, 2018, the Town entered in the Quebec land register a notice of expropriation regarding lot 1 682 306 of the Quebec cadastre;

WHEREAS the building sitting on this lot had ten lessees, including 9302-3950 Québec inc.;

WHEREAS under the Expropriation Act, C.Q.L.R. c. E-24, this lessee received a provisional indemnity of \$7,000;

WHEREAS the parties agreed on a definitive indemnity for expropriation of \$19,080;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To approve the transaction with 9302-3950 Québec inc., a tenant in the building located on lot 1 682 306 of the Quebec cadastre, to settle the file bearing the number SAI-M-283080-190 at the Tribunal administratif du Québec;

To authorize the payment of the sum of \$12,080 as the balance of the definitive indemnity owed to lessee 9302-3950 Québec inc.;

To authorize the law firm Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. to sign any document to give effect to this resolution;

Source: Loan By-law # E-1903: \$12,080

Appropriation:
Project 2018-310-20 - "Verdissement du secteur Bates/Ekers"
Budget account : 22-300-00-719

Expense: \$12,080
Credits: \$12,080

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 20-09-06

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er août au 31 août 2020:

Masse salariale:	1 734 051 \$
Fournisseurs et autres paiements:	2 267 953 \$
Quote-part agglomération de Montréal :	27 035 983 \$
Achat d'eau:	624 004 \$
Frais de financement :	26 869 \$
Total des déboursés:	31 688 860 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-09-06

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between August 1 to August 31, 2020:

Payroll:	\$1,734,051
Suppliers and other payments:	\$2,267,953
Urban Agglomeration of Montreal apportionment :	\$27,035,983
Water purchase:	\$624,004
Financing costs:	\$26,869
Total disbursements:	\$31,688,860.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Fourniture et livraison d'un camion 4x4 avec une boîte de service et une grue

RÉSOLUTION N° 20-09-07

Objet : Fourniture et livraison d'un camion 4x4 avec une boîte de service et une grue

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 122 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison d'un camion 4x4 avec une boîte de service, un compresseur et une grue et tous les frais accessoires, le cas échéant;

De modifier le programme triennal d'immobilisations 2019, pour le projet numéro 2019-320-01 en augmentant le crédit budgétaire de 80 000 \$ à 111 500 \$;

D'autoriser une affectation de 31 500 \$ en provenance du surplus accumulé, vers le budget des activités d'investissement, destiné au projet numéro 2019-320-01 « Achat de véhicule pour département d'aqueduc »;

RESOLUTION N° 20-09-07

Subject : Supply and delivery of one 4x4 truck with service body and a crane

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense of \$122,000 (taxes included) for the supply and delivery of one 4x4 truck with service body with a compressor and a crane and, as needed, all accessory costs;

To modify the 2019 triennial capital expenditures program, for project number 2019-320-01 by raising the budgetary credit amount from \$80,000 to \$111,500;

To authorize an assignment of \$31,500 from the accumulated surplus towards the budget relevant to investment activities, destined to project number 2019-320-01 " Achat de véhicule pour département d'aqueduc ";

D'accorder à JACQUES OLIVIER FORD INC. le contrat (C-2020-59) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 120 258,10 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance: Règlement d'emprunt E-1904 pour un crédit de 80 000 \$

Surplus accumulé pour un crédit de 31 402,26 \$

Imputation:

Projet: 2019-320-01 (PTI 2019) - Achat de véhicule pour département d'aqueduc

Compte budgétaire: 22-300-00-741

Contrat: 120 258,10 \$ (taxes incluses)
Dépense: 122 000 \$ (taxes incluses)
Crédit: 111 402,26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to JACQUES OLIVIER FORD INC. the contract (C-2020-59) for that purpose, for the lump sum price submitted of \$120,258.10 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows;

Sources: Loan by-law E-1904 for a budgetary credit amount of \$80,000

Accumulated surplus for a budgetary credit amount of \$31,402.26

Appropriation:

Project: 2019-320-01 (CEP 2019) - "Achat de véhicule pour département d'aqueduc"

Budget account: 22-300-00-741

Contract: \$120,258.10 (taxes included)
Expense: \$122,000 (taxes included)
Credit: \$111,402.26.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Système de pondération et d'évaluation pour la construction du centre sportif et communautaire.

RÉSOLUTION N° 20-09-08

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour la construction du centre sportif et communautaire.

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres inclut à l'annexe A pour le contrat de construction d'un nouveau centre sportif et communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-09-08

Subject : Système de pondération et d'évaluation pour la construction du centre sportif et communautaire.

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To approve the bid-weighting and evaluation system included in Appendix A for the construction contract of a new sports and community center.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Fourniture et transport de sel de déglacage des chaussées

RÉSOLUTION N° 20-09-09

Objet : Fourniture et transport de sel de déglacage des chaussées

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'accorder à CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE DIVISION DE CARGILL LIMITÉ, le contrat pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées traité pour la Ville de Mont-Royal pour la période du 1 novembre 2020 au 30 avril 2021, au prix unitaire soumis de 90,98 \$ par tonne métrique taxes en sus, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission par le service d'approvisionnement de la Ville de Montréal ;

et

D'accorder à CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE DIVISION DE CARGILL LIMITÉ, le contrat pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées régulier pour la Ville de Mont-Royal pour la période du 1 novembre 2020 au 30 avril 2021, au prix unitaire soumis de 64,38 \$ par tonne métrique taxes en sus, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission par le service d'approvisionnement de la Ville de Montréal;

D'autoriser la directrice générale à procéder aux achats de sel tel que requis pour combler les besoins opérationnels de la Ville, et ce, à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité avec les dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville.

D'imputer les dépenses associées à cette entente comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2020 et 2021

Imputation:
02-330-00-622 - Matériel - Sel, sable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-09-09

Subject : Supply and delivery of street de-icing salt

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To award to CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE DIVISION DE CARGILL LIMITÉ, the contract for supply and delivery of treated road de-icing salt for the Town of Mount Royal from November 1st, 2020 to April 30th, 2021 at the unit price submitted of \$90.98 per metric ton plus tax, in accordance with the tendering documents prepared for this contract by Montreal's Purchasing Department;

and

To award to CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE DIVISION DE CARGILL LIMITÉ, the contract for supply and delivery of regular road de-icing salt for the Town of Mount Royal from November 1st, 2020 to April 30th, 2021 at the unit price submitted of \$64.38 per metric ton plus tax, in accordance with the tendering documents prepared for this contract by Montreal's Purchasing Department;

To authorize the Town Manager to purchase salt as required to meet the operational needs of the Town, and this within the financial framework of the adopted budgets of the Town, all according to Town Regulations, policies and procedures.

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source:
2020 and 2021 Operating Budget

Appropriation:
02-330-00-622 - "Matériel - Sel, sable".

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Renouvellement du contrat - Location de cinq chargeurs sur roues (sans opérateur)

RÉSOLUTION N° 20-09-10

Objet : Renouvellement du contrat - Location de cinq chargeurs sur roues (sans opérateur)

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accorder le renouvellement du contrat C-2017-49B à la compagnie ÉQUIPEMENT SMS INC. aux prix unitaires soumis, indexés selon l'IPC, au montant de \$ 92 394,65 (taxes incluses) pour la première année d'option du contrat (période comprise entre le 1er décembre 2020 et le 31 mars 2021) avec option de renouvellement au gré de la Ville pour la deuxième et dernière année d'option du contrat (période comprise entre le 1er décembre 2021 et le 31 mars 2022), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'autoriser une dépense de 25 410 \$ (taxes incluses) en 2020 pour la location des cinq chargeurs sur roues neufs (sans opérateur), modèles : CATERPILLAR 938K, KOMATSU 320 PZ-6 ou équivalent, pour la période comprise entre le 1er décembre et le 31 décembre 2020;

D'autoriser une dépense de 76 230 \$ (taxes incluses) en 2020 pour la location de cinq (5) chargeurs sur roues neufs (sans opérateur), modèles : CATERPILLAR 938K, KOMATSU 320PZ-6 ou équivalent, pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 mars 2021;

D'imputer la dépenses associées au contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2020

Imputation :
02-330-00-516 - Location, machinerie, outillage et équipement

Contrat : 25 410 (taxes incluses)
Crédits : 23 202,72 \$

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Imputation :
02-330-00-516 - Location, machinerie, outillage et équipement

RESOLUTION N° 20-09-10

Subject : Contract renewal - Rental of five wheel loaders (without operator)

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To award the renewal of the contract C-2017-49B to ÉQUIPEMENT SMS INC., to undertake these works with the unit price submitted, indexed according to CPI, for the amount of \$92,394.65 (taxes included), for the first optional year of the contract (period between December 1st, 2020 to March 31st, 2021), with a renewal option at Town's discretion for the second and last optional year of the contract (period starting December 1st, 2021 to March 31st, 2022), all in accordance with the tendering documents;

To authorize an expense for the amount of \$25,410 (taxes included) in 2020 for the Rental of five new wheel loaders (without operator), CATERPILLAR 938K, KOMATSU 320PZ-6 or equivalent, for the period between December 1st, 2020 to December 31st, 2020;

To authorize an expense for the amount of \$76,230 (taxes included) in 2021 for the Rental of five (5) new wheel loaders (without operator), CATERPILLAR 938K, KOMATSU 320 PZ-6 or equivalent, for the period between January 1st, 2021 to March 31st, 2021;

To charge the expenses related to the contract as follows:

Source: Operating budget 2020

Appropriation:
02-330-00-516 - "Location, machinerie, outillage et équipement"

Contract : \$25,410.00 (taxes included)
Credits : \$23,202.72

Sources: Operating budget 2021

Appropriation:
02-330-00-516 - "Location, machinerie, outillage et équipement"

Contrat : 76 230 \$ (taxes incluses)
Crédits : 69 608,15 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

Contrat : 92 394,60 \$ (taxes incluses)
Dépense Totale: 101 640 \$ (taxes incluses)
Crédits : 92 810,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Contract : \$76,230.00 (taxes included)
Credits : \$69,608.15

Credits required for this activity will be maintained within the Town's budget envelope.

Contract : \$92,394.60 (taxes included)
Total expenses: \$101,640 (taxes included)
Credits : \$92,810.87.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Achat d'équipement et matériel informatique pour la mise à niveau de quatre serveurs

RÉSOLUTION N° 20-09-11

Objet : Achat d'équipement et matériel informatique pour la mise à niveau de quatre serveurs

D'autoriser une dépense totale de 118 274,08 \$ (taxes incluses) pour l'achat d'équipement et matériel informatique pour la mise à niveau de quatre serveurs et les accessoires informatiques nécessaires à la réalisation du projet comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme R2i Inc., le contrat SMP-2020-31 à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de prix, soit au prix total de 112 865,39 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'autoriser un emprunt de 118 274,08 \$ taxes incluses au fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance : Fonds de roulement

Imputation :
Projet 2020-100-03 (Mise à niveau de 4 serveurs existants)

Poste budgétaire : 22-100-00-761

Contrat: 112 865,39 \$ (taxes incluses)
Crédits: 108 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-09-11

Subject : Purchasing IT equipment for the purpose of updating four servers

To authorize an expense of \$118,274.08 (taxes included) for the acquisition of IT equipment for the purpose of updating four servers and its associated licences and accessories which includes, as needed, all incidental costs;

To award to the lowest bidder R2i Inc. the contract (SMP-2020-31) for that purpose, for the price submitted of \$112,865.39 (taxes included) all in accordance with the tender documents;

To authorize a loan of \$118,274.08 taxes included from the working capital fund to pay for this expense and repay that amount over a five (5) year period;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Working Capital Fund

Appropriation:
Project: 2020-100-03 (Mise à niveau de 4 serveurs existants)

Budget account: 22-100-00-761

Contract:\$112,865.39 (taxes included)
Credit: \$108,000

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Achat et remplacement des poteaux de lampadaires sur le chemin de la Côte-de-Liesse Est

RÉSOLUTION N° 20-09-12

Objet : Achat et remplacement des poteaux de lampadaires sur le chemin de la Côte-de-Liesse Est

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 400 000 \$ (taxes incluses) pour le remplacement des poteaux de lampadaires sur le chemin de la Côte-de-Liesse Est, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De modifier le programme triennal d'immobilisations 2020, pour le projet # 2020-320-12 en augmentant le crédit budgétaire de 315 000 \$ à 365 300 \$;

D'autoriser un virement budgétaire de 50 300 \$ en provenance du projet 2020-310-05 « Conversion des luminaires à la technologie LED » vers le projet 2020-320-12 « Achat et remplacement des poteaux de lampadaires sur le chemin de la Côte-de-Liesse Est »;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie GROUPE THERMO-LITE INC. le contrat (C-2020-73) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit au montant de 364 043,85 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relative à ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2003

Crédits: 365 253,32 \$ - amorti sur une période de 20 ans

Imputation :

Projet : 2020-320-12 - Achat et remplacement des poteaux de lampadaires sur le chemin de la Côte-de-Liesse Est

Compte budgétaire : 22-300-00-714

Contrat: 364 043,85 \$ (taxes incluses)

Dépense: 400 000 \$ (taxes incluses)

Crédit: 365 253,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-09-12

Subject : Purchase and replacement of lampposts on Côte-de-Liesse East Road

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expenditure of \$400,000 (taxes included) for the purchase and replacement of lampposts on Côte-de-Liesse East Road which includes, as needed, all accessory costs;

To modify the 2020 capital expenditures program, for project # 2020-320-12 by raising the budgetary credit amount from \$315,000 to \$365,300;

To authorize a budget transfer of \$50,300 from project 2020-310-05 "Conversion des luminaires à la technologie LED" to project 2020-320-12 "Achat et remplacement des poteaux de lampadaires sur le chemin de la Côte-de-Liesse Est";

To award to the lowest conforming bidder, GROUPE THERMO-LITE INC. the contract (C-2020-73) for this purpose at the lump sum price submitted, for a total of \$364,043.85 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-Law E-2003

Credit: \$365,253.32 - with an amortization period over 20 years

Appropriation:

Project : 2020-320-12 - "Achat et remplacement des poteaux de lampadaires sur le chemin de la Côte-de-Liesse Est"

Budget account: 22-300-00-714

Contract: \$364,043.85 (taxes included)

Expense: \$400,000 (taxes included)

Credit: \$365,253.32.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Fourniture et livraison de cartouches d'encre

RÉSOLUTION N° 20-09-13

Objet : Fourniture et livraison de cartouches d'encre

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 44 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de cartouches d'encre, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit Hamster une marque de Novexco Inc. le contrat d'approvisionnement (SMI-2020-41) pour la fourniture et la livraison de cartouches d'encre pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021, aux prix unitaires soumis, soit au prix total estimé de 39 460,46 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance: Budget de fonctionnement 2020 et 2021

Imputation :
02-XXX-XX-671 - Fourniture de bureau

Pour l'année 2021, les crédits budgétaires requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Mise en lumière de l'hôtel de ville

RÉSOLUTION N° 20-09-14

Objet : Mise en lumière de l'hôtel de ville

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 40 000 \$ (taxes incluses) pour l'exécution du projet de mise en lumière de l'hôtel de ville;

D'autoriser la Directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet; le tout selon les règles et procédures de la Ville;

RESOLUTION N° 20-09-13

Subject : Supply and delivery of ink cartridges

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$44,000 (taxes included) to execute the contract for the supply and delivery of ink cartridges which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conforming tenderer Hamster une marque de Novexco Inc. the supply contract (SMI-2020-41), for the supply and delivery of ink cartridges for the period of October 1st, 2020 to September 30th, 2021, with the unit prices submitted, for the total estimated amount of \$39,460.46 (taxes included), in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge this expenditure as follow:

Source: Operating Budget 2020 and 2021

Appropriation:
02-XXX-XX-671 - "Fourniture de bureau"

For 2021, credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 20-09-14

Subject : Exterior lighting at Town Hall.

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense of \$40,000 (taxes included) for decorative exterior lighting at Town Hall;

To authorize the Town Manager to award the various contracts required within this project; the whole in accordance with Town policies and rules;

D'autoriser un emprunt de 40 000 \$ (taxes incluses) du fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans;

D'imputer cette dépense au PTI 2020, financé par le fonds de roulement, projet 2020-320-24, numéro d'appropriation 22-100-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize a loan of \$40,000 (taxes included) from the working fund to cover this expense and to repay the amount over a 5 year period;

To charge this expenditure to the 2020 CWP, financed by the working Fund, project no. 2020-320-24, appropriation number 22-100-00-721.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Dépenses supplémentaire - Nettoyage du sable dans les aires de jeux

RÉSOLUTION N° 20-09-15

Objet : Dépenses supplémentaire - Nettoyage du sable dans les aires de jeux

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 550 \$ (taxes incluses) en 2020 dans le cadre du contrat « Nettoyage du sable dans différentes aires de jeux » (C-2019-14) accordé à la compagnie SOLUTIONS MALÉO INC. ;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2020

Imputation :
02-761-00-459 - Services extérieurs - Entretien des arbres

Dépense : 550 \$ (taxes incluses)
Crédit : 502,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-09-15

Subject : Additional expense - Cleaning of the sand in different playgrounds

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$550 (taxes included) in 2020 under contract "Cleaning of the sand in different playgrounds" (C-2019-14) awarded to SOLUTIONS MALÉO INC. ;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2020

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services extérieurs - Entretien des arbres"

Expense : \$550 (taxes included)
Credit : \$502.22.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 755, avenue Mitchell

RÉSOLUTION N° 20-09-16

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 755, avenue Mitchell

ATTENDU QUE le service des Inspections a reçu du propriétaire une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 755, avenue Mitchell, soit le lot 1 679 416, visant à légaliser, conformément au Règlement sur les dérogations mineures N°1312, la marge de recul avant existant à 7,24 m, empiétant de 0,38 m dans la marge minimale de 7,62 m requise au moment de la construction en 1953;

RESOLUTION N° 20-09-16

Subject : Minor Variance for the property located at 755 Mitchell Avenue

WHEREAS the Inspection Services received an application for a minor variance from the owner, for the property located at 755 Mitchell Avenue, being lot 1 679 416 to legalize, in accordance with Minor Variance By-law No.1312, the existing front setback at 7.24 meters, encroaching by 0.38 meter 7.62 m minimum front setback required in 1953;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, le Règlement actuel N°1441 prévoit une marge de recul avant minimales de 7,5 m portant l'empiètement de la marge avant à 0,26 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,26 m;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul avant existant mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QU' après mûre réflexion lors de sa séance tenue le 14 août 2020 et prolongée le 17 août 2020, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE conformément au décret 2020-049 la possibilité pour tout intéressé de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure relative a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'accepter, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser à 7,24 m la marge de recul avant existant de l'immeuble situé au 755, avenue Mitchell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 20-09-17

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 28 août 2020:

Plan N°1 : 855 Kenilworth pour « Nouvelle porte patio et pergola arrière »; Remarque: l'approbation de la fenêtre plus foncée de ce groupe ne conduit pas à une approbation pour changer le reste des fenêtres en une couleur plus foncée et un style moderne

WHEREAS following subsequent by-law modifications, today's zoning By-law No.1441 specifies a minimum front setback of 7.5 m, thereby bringing the front encroachment to 0.26 m;

WHEREAS the present request is necessary due to the 0.26 m encroachment;

WHEREAS the approval of this application would legalize the non-conforming front setback but can not apply to any future additions;

WHEREAS after due deliberation at its meeting held on August 14, 2020 and extended August 17, 2020 the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

WHEREAS, pursuant to Ministerial Order 2020-049, the possibility for any interested person to be heard on the request for a minor variance has been replaced by a written consultation of a duration of 15 days;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To accept, in accordance with Minor Variance By-law No. 1312, to legalize at 7.24 m the existing front setback of the property located at 755 Mitchell Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 20-09-17

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on August 28, 2020:

Plan No.1: 855 Kenilworth for "New patio door and rear pergola"; Note: that the approval for the darker window in this grouping does not lead to an approval to change the rest of the windows to a darker color and modern style

Plan N°3 : 447 Strathcona pour « Modification de revêtement extérieur: Stucco, ouvertures et fenêtres »; Sous réserve : les détails de la finition acrylique ne doivent pas dépasser les détails de la pierre ni la bande »;

Plan N°4: 425 Barton pour « Balcon »;

Plan N°5 : 280 Beverley pour « Balcon »;

Plan N°8 : 220 Brookfield pour « Agrandissement au-dessus du garage »;

Plan N°11 : 465 Woodlea pour « Balcon et Pergola »;

Plan N°12 : 2285 Eden pour « Terrasse arrière »; Suggestion d'une vérification avec l'ingénieur pour relocaliser la colonne de support au bord de la nouvelle structure de balcon;

Plan N°13 : 1358 Laird pour « Remplacement de toiture argile pour bardeaux d'asphalte »; Sous réserve : couleur 'brun classique'. La couleur 'bois rouge' proposée est trop rouge;

Plan N°14 : 1964 Dumfries pour « Balcon »;

Plan N°18 : 635 Inverness pour « Terrasse »; Sous réserve : ajouter un treillis en-dessous du balcon;

Plan N°19 : 462 Kenaston pour Terrasse et Pergola »;

Plan N°20 :399 Glengarry pour « Agrandissement au 2eme étage et panneau d'échantillons - Option B »;

Plan N°21 :2195 Cambridge pour « Nouvelles ouvertures »;

Plan N°22 : 951 Graham pour « Agrandissement (2), terrasse et cour anglaise et changer les fenêtres à noir »; Sous réserve: un échantillon de brique et de mortier pour approbation finale doivent être soumis;

Plan N°26 : 161 Appin pour « Puits de lumière façade avant »; Sous réserve : Le CCU recommande seulement si l'ajout d'un 2e puit de lumière est conforme au zonage. Une analyse réglementaire est requise par le Service;

Plan N°28 : 367 Beverley pour « Agrandissement »; Sous réserve : La couleur doit être assortie aux vitres avant et avoir une base en métal;

Plan N°29 :582 Dawson pour « Modification aux ouvertures, acrylique, terrasse et marquise arrière »;

Plan N°30 : 325 Lazard pour « Modification de la façade avant et échantillons »;

Plan No.3: 447 Strathcona for "Exterior siding modification: stucco, openings and windows"; Subject to: detail of acrylic finish not to exceed the stone details and band";

Plan No.4: 425 Barton for "Balcony";

Plan No.5: 280 Beverley for "Balcony";

Plan No.8: 220 Brookfield for "Addition above the garage";

Plan No.11: 465 Woodlea for "Balcony and pergola ";

Plan No.12: 2285 Eden for "Rear deck"; Suggest verification with engineer to relocate support column to edge of new balcony structure;

Plan No.13: 1358 Laird for "Replacing the terra cotta roofing by shingles"; Subject to: "brun classique" color. Proposed "bois rouge" is too red;

Plan No.14: 1964 Dumfrie for " Balcony";

Plan No.18: 635 Inverness for "Deck"; Subject to: adding a trellis to hide underneath of balcony;

Plan No.19: 462 Kenaston for "Deck and pergola ";

Plan No.20: 399 Glengarry for "Addition to the 2d floor and sample board – Option B";

Plan No.21: 2195 Cambridge for "New openings ";

Plan No.22: 951 Graham for "Addition(2), deck, english courtyard and changing windows to black" ; Subject to: must submit brick and mortar sample for final approval;

Plan No.26: 161 Appin for "Skylight front facade"; Subject to: CCU will recommend if only a second skylight is authorized in the zoning bylaw. The Department has to analyse if permitted;

Plan No.28: 367 Beverley for "Addition"; Subject to: color to match with front windows and have a metal base;

Plan No.29: 582 Dawson for "Openings' modification, acrylic, deck and rear canopy";

Plan No.30: 325 Lazard for "Modification to the front façade and samples";

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 11 septembre 2020:

Plan N°2 : 57 Henley pour « Balcon- Voir notes de construction »;

Plan N°3 : 319 Trenton pour « Nouvelle terrasse en bois traité »;

Plan N°4: 359 Carlyle pour « Modification des ouvertures arrière »;

Plan N°5 : 570 Portland pour « Modification des revêtements et ouvertures »;

Plan N°7a) : 575 Rockland pour « Terrasse en bois »;

Plan N°8 : 777 Rockland pour « Remplacement des colonnes décoratives en acier »;

Plan N°9: 1156 Graham pour « Créer un nouveau grenier avec lucarnes »; Sous réserve: d'aligner le bas des lucarnes avec les lucarnes de la maison voisine si possible ";

Plan N°10 : 369 Portland pour « Modifications extérieures »;

Plan N°11 : 2250-2252 Dunkirk pour « Agrandissement et terrasse et brique »; Sous réserve: Fournir le détail de la jonction de la nouvelle brique et la brique existante (suggéré : joint de contrôle et/ou espace vertical). BRIQUE: Option #1 - Approuvée (Glen-Gery : Hometown-Covington, modular) »;

Plan N°13b) : 215 Lockhart pour « Modification du garage (ajout au permis) »;

Plan N°17 : 524 Walpole pour « Modification d'une ouverture et création d'une ouverture au sous-sol »;

Plan N°18a) : 951 Graham pour « Agrandissement, terrasse et cour anglaise »; Agrandissement arrière est approuvé; Sous réserve : Les spécifications et détails d'encrage du garde-corps sont requis; suggéré de choisir un garde-corps avec cadrage noir pour avoir un rappel avec les autres garde-corps existants de couleur noire.

ET D'APPROUVER TEL QUE CONSTRUIT - sans les réserves énoncées par le CCU lors de la réunion du 31 janvier 2020, le plan N°6 d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 2305 Rockland pour les « Enseignes IGA Extra »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 28 août 2020:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on September 11, 2020:

Plan No.2: 57 Henley for "Balcony – See construction notes".

Plan No.3: 3190 Trenton for "New treated wooden deck";

Plan No.4: 359 Carlyle for "Rear openings 'modification";

Plan No.5: 570 Portland for "Sidings and openings' modifications ";

Plan No.7a) : 575 Rockland for "Wooden deck";

Plan No.8: 777 Rockland for "Replacing the decorative steel columns";

Plan No.9: 1156 Graham for "Creating a new attic with dormers"; Subject to: aligning the bottom of dormers with the neighboring dormers if possible";

Plan No.10: 369 Portland for "Exterior modifications";

Plan No.11: 2250-2252 Dunkirk for "Addition and deck and brick"; Provide the detail of the junction of the new brick and the existing brick (suggested: control joint and / or vertical space). BRICK: Option #1 - Approved (Glen-Gery: Hometown-Covington, modular)";

Plan No.13b): 215 Lockhart for "Garage modification (added to permit)";

Plan No.17: 524 Walpole for " Modifying an opening and creating an opening to the basement";

Plan No.18a): 951 Graham for "Addition, deck and english courtyard"; Rear extension is approved subject to: The specifications and inking details of the railing are required; suggested to choose a railing with black framing to have a reminder with the other existing black railings

AND TO APPROVE AS BUILT - without the reservations stated by the CCU at the meeting of January 31, 2020, the PIIA plan No.6 for "IGA Extra signs" at 2305 Rockland.

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its virtual meeting held on August 28, 2020:

Plan N°6 : 2990 Graham pour « Agrandissement, modification revêtements et terrasse »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les modifications proposées compromettent l'architecture originale de ce bungalow qui est magnifique. L'ajout arrière ne s'intègre pas avec le volume existant, il n'y a pas de cohésion entre l'ajout existant et proposé. Le toit proposé n'est pas acceptable »;

Plan N°9: 305 Morrison pour « Modifications ouvertures et revêtement »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Cela devrait être une restauration pour maintenir le charme architectural de la maison existante et n'est pas accepté comme une rénovation. Toutes les modulations et le style des ouvertures (portes et fenêtres) sont à restaurer et tous les éléments verticaux à conserver;

Plan N°17 :125 Cornwall pour « Modification des fenêtres »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires précédents sont maintenus, les fenêtres proposées dans la même ouverture sont de 2 proportions et modulations différentes (les carrés ne sont pas proportionnés). Il faut trouver une conception de fenêtre qui conserve l'aspect traditionnel du bâtiment principal et toutes les fenêtres du bâtiment principal sur toutes les façades doivent être blanches »;

Plan N°25 : 393 Glengarry pour « Modification des fenêtres »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: «Doit fournir des élévations à l'échelle, la ville peut fournir une copie des plans originaux. La modulation de fenêtre, les croisillons ne sont pas les mêmes et les différentes propositions créent des designs modernes et traditionnels. Le noir est trop sombre, un matériau plus clair et des fenêtres plus claires doivent être recherchés. Il a également été noté que le revêtement a été changé sans permis et une couleur en harmonie avec la proposition doit être proposée ».

Plan N°27: 335 Lockhart pour « Modification revêtement, fenêtres et terrasse »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: «La rénovation proposée supprime la conception architecturale moderne d'origine de la maison. Tout faire en pierre n'est pas accepté, la suppression des détails verticaux et de la marquise avant n'est pas une meilleure conception. À retravailler ;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 11 septembre 2020:

Plan No.6: 2990 Graham for "Addition, siding modification and deck"; REFUSED for the following reasons: "The proposed changes are compromising the original architecture of this bungalow, which is beautiful. The rear addition does not integrate with the existing volume, there is no cohesion between the existing and proposed addition. The proposed roof is not acceptable";

Plan No.9: 305 Morrison for "Modifications to openings and siding"; REFUSED for the following reasons: "This should be a restoration to maintain the architectural charm of the existing home and is not accepted as a renovation. All opening (door and windows) modulations and style to be restored and all vertical elements to be maintained";

Plan No.17:125 Cornwall for "Windows' modification"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments, the proposed windows in the same opening are 2 different proportions & modulations (squares are not proportionate). Must find a window design that maintains the traditional look of the principle building and all windows of the principle building on all facades must be white";

Plan No.25: 393 Glengarry for "Windows' modifications"; REFUSED for the following reasons: "Must provide to scale elevations, Town can provide copy of original plans. Window modulation, mullions are not the same and the different propositions create modern and traditional designs. Black is too dark, review for a lighter material and lighter windows. Also it was noted the siding was changed without a permit and must propose a color in harmony with proposal";

Plan No.27: 335 Lockhart for "Modification siding, windows and deck "; REFUSED for the following reasons: "The proposed renovation is removing the original modern architectural design of the home. Going all in stone is not accepted, removing the vertical details and the front canopy is not a better design. Must rework";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its virtual meeting held on September 11, 2020 :

Plan N°6 : 571 Chester pour « Changer le revêtement de toiture »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le produit (tuiles en acier recouvert de granulés minéraux- de type DECRA) n'est pas recommandé pour ce style de maison. La forme, le matériau et la couleur (rougeâtre) ne s'harmonisent pas bien avec le style/couleur de la maison ni le voisinage architectural. La requérante doit soumettre un autre matériau en s'inspirant des critères du règlement de PIIA »;

Plan N°12 :305 Morrison pour « Modification des ouvertures et revêtement »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le CCU maintient les commentaires déjà émis. Plans et élévations doivent être dessinés à l'échelle et respecter l'esprit original, principalement pour la modulation des fenêtres. Le déclin installé à l'horizontal n'est pas approuvé »;

Plan N°15 : 108 Graham pour « Modification des fenêtres (avant et latérales) »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les fenêtres noires et les détails de treillis dans les panneaux ne sont pas approuvés. Projet non conforme aux directives PIIA pour les maisons semi-détachées. N.B. Les soffites noirs existants ne seraient pas approuvés par les directives architecturales actuelles »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan No.6: 571 Chester for "Changing roof material"; REFUSED for the following reasons: "The product (steel tiles covered with mineral granules - DECRA type) is not recommended for this style of house. The shape and material and color (reddish) does not harmonize well with the style / color of the house, nor the architectural neighborhood. The applicant must submit another material based on the criteria of the PIIA by-law ";

Plan No.12: 305 Morrison for "Openings modifications and siding"; REFUSED for the following reasons: "The CCU maintains the previous comments. Plans and elevations must be drawn to scale and respect the original spirit, mainly for the modulation of windows. The siding installed horizontally is not approved ";

Plan No.15: 108 Graham for "Windows modifications (front and side)"; REFUSED for the following reasons: "Black windows and lattice detail in panes are not approved. Project not conforming to the PIIA guidelines for semi-detached homes. N.B. Existing black soffits would not be approved by present architectural guidelines ";

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Chargé de projet - Centre sportif et communautaire

RÉSOLUTION N° 20-09-18

Objet : Chargé de projet - Centre sportif et communautaire

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De renouveler le contrat de M. Luc-Denis Morin, chargé de projet - centre sportif et communautaire jusqu'au 31 décembre 2023;

D'imputer la dépense associée à ce contrat au budget d'opération 02-710-00-149.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-09-18

Subject : Project manager - Sports and community center

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To renew the contract of Mr. Luc-Denis Morin as project manager - sports and community center, until December 31, 2023;

To charge the expenditure related to this contract to the operating budget 02-710-00-149.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Nomination - Chef de section - Permis et Inspection

RÉSOLUTION N° 20-09-19

Objet : Nomination - Chef de section - Permis et Inspection

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'entériner la nomination de Mme Poonam Patel à titre de Chef de section - Permis et Inspections, en date du 8 septembre 2020;

D'accorder selon la politique de rémunérations des employés cadres, une rémunération classe B5 (salaire annuel 81 500 \$) à Mme Patel;

De nommer Mme Patel à titre de représentante dûment autorisée de la chef de division du Service de l'aménagement et du développement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-09-19

Subject : Appointment - Section Head - Permits and Inspection

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To approve the nomination of Mrs. Poonam Patel as Section Head - Permits and Inspection, as of September 8, 2020;

To grant Mrs. Poonam Patel as per the employee remuneration policy, a remuneration class B5 (annual salary \$81,500).

To appoint Mrs. Patel as the duly authorized representative of the Head of Division of the Urban Planning and Inspection department.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1340-7 modifiant le règlement no 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en lien avec la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1340-7 modifiant le règlement no 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en lien avec la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Le conseiller Jonathan Lang dépose le projet de Règlement no 1340-7 modifiant le règlement no 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en lien avec la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of motion of draft By-law No. 1340-7 Amending By-law no. 1340 Concerning the Management and Protection of Cats and Dogs in Connection with the Act to Promote the Protection of Persons by Establishing a Framework with Regard to Dogs

Councillor Jonathan Lang files draft By-law No. 1340-7 Amending By-law no. 1340 Concerning the Management and Protection of Cats and Dogs in Connection with the Act to Promote the Protection of Persons by Establishing a Framework with Regard to Dogs and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

24. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 20-09-20

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes visionnant la séance de sujets et d'événements passés ou à venir.

26. Période de questions du public

Aucune question n'est posée lors de la seconde période de questions.

RESOLUTION N° 20-09-20

Subject : Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the September 24, 2020 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the September 24, 2020 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 20-09-21

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 20-09-21

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To close meeting at 20:25.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

Alexandre Verdy